



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	30	32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil en séance sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Maire.

Présents :

M. Jean-Michel PRIEUR, Mme Magaly PROUST, M. Pierre-Alexandre PELLETIER, Mme Chantal RIVAULT, M. Claude BEAUCHAMP, Mme Véronique REISS, M. Hervé LE BRETON, Mme Catherine MAGNAVAL, M. Jean-Luc TREHOREL, M. Joël GRISON, M. Philippe BELAUD, Mme Pascale ROBIN, M. Antoine DESCROIX, Mme Myriam PETIT, Mme Sylvie BOUTET, Mme Cécile CHIDA-CORBINUS, M. David WANSCHOOR, M. Jérôme FOURNIER, M. Jérôme BACLE, M. Anthony PELLETIER, Mme Bérengère AYRAULT, Mme Sonia YANSANE, M. Kévin MERLIOT, M. Joël DENIS, Mme Béatrice LARGEAU, M. Jean-Luc BARDET, Mme Lucie TROUVE, Mme Laurence VERDON, Mme Sylvie DUQUESNOY, M. Nicolas ROUSSELIERE.

Absent non excusé :

Mme Karine HERVE.

Procurations :

M. Franck MONGIN donne pouvoir à M. Jérôme FOURNIER, Mme Lucile MAUILLOU donne pouvoir à Mme Chantal RIVAULT.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

1 DECISIONS ET COMMANDES PUBLIQUES

FINANCES

2 SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 1 000 000 €

3 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SOLIDARITE

4 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL
POUR L'ANNEE 2025

CULTURE

5 MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION EN FAVEUR DE LA
COMPAGNIE CARNA

MUSEE

6 REAMENAGEMENT DU MUSEE À PARTHENAY - DEMANDE DE FINANCEMENT

ARCHIVES

7 ACCEPTATION DE DON D'ARCHIVES

URBANISME ET GESTION FONCIERE

8 PROJET DE CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER BERTIN : LANCEMENT
D'UN APPEL A CANDIDATURE

9 ACQUISITION POUR REGULARISATION FONCIERE RUE DE LA GREVE

M. Jean-Michel PRIEUR

Bonsoir à toutes et à tous, je vous remercie pour votre présence pour ce Conseil Municipal.

Nous allons commencer par les absents ayant donné procuration, à savoir :

Franck MONGIN donne procuration à Jérôme FOURNIER

Lucile MAUILLON donne procuration à Chantal RIVAULT

Karine HERVE s'est excusée.

QUESTIONS ORALES**M. Jean-Michel PRIEUR**

Nous n'avons pas reçu de questions orales.

Je vous propose Magaly PROUST comme secrétaire de séance.

Nous allons commencer comme à l'habitude par la minute communautaire.

MINUTE COMMUNAUTAIRE**Mme Magaly PROUST**

Nous avons reçu dans nos boîtes à lettres le 2^{ème} magazine de la Communauté de Communes, c'est le 38.

38 parce que 38 communes sur le territoire communautaire, il y a environ 21 articles qui parlent de 21 communes différentes.

Le groupe qui travaille sur le contenu de ce magazine souhaite mettre en lumière l'ensemble de la politique communautaire telle qu'elle se développe sur tout le territoire.

En l'occurrence, cette fois il y a un gros focus sur l'action petite enfance.

Il y a eu il y a quelques semaines la pose de la 1^{ère} pierre de la maison de l'enfance et de la famille qui se situe à Ménigoute. C'est une réhabilitation d'un espace existant qui sera destiné à accueillir la crèche multi accueil « Les Mini 'Gouttes ». Cette dernière passera de 12 à 16 places et bénéficiera d'un nouvel espace cuisine et d'un jardin sécurisé.

Le relais petite enfance et la maison des 1000 premiers jours sont soutenus à ce titre par la Caisse d'Allocations Familiales.

C'est un budget d'investissement de 538 000 € pour cette réhabilitation et ce qui me permet d'enchaîner sur la réhabilitation qui se passe sur notre commune, c'est le nouvel espace Maurice Caillon dont l'inauguration aura lieu le samedi 22 novembre à 10h00.

AFFAIRES GENERALES

M. Jean-Michel PRIEUR

POUR INFORMATION - DECISIONS ET COMMANDES PUBLIQUES

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel PRIEUR, Maire

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- Des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- De la commande publique.

M. Jean-Michel PRIEUR

Est-ce que vous avez des questions, des observations ? Non, je propose de passer au sujet suivant, je passe la parole à Jean-Luc TREHOREL.

FINANCES

M. Jean-Luc TREHOREL

Ma première intervention va être au sujet de la souscription d'un emprunt pour 1 000 000 d'euros.

N° CM100-2025 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 1 000 000 €

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc TREHOREL, Adjoint

Exposé des motifs

Pour assurer les besoins de financement des opérations d'investissement inscrites au budget 2025 de la Ville de Parthenay-Gâtine, une consultation a été lancée auprès des différents établissements bancaires pour un montant de 1 000 000 €.

Les propositions reçues des établissements bancaires sont les suivantes :

	Conditions financières			IRA	Validité
	Amortissement	Taux	Frais		
	1 M€ Amortissement constant Trim	Taux fixe : 3,82%	1 500€	Actuarielle	20/11/25
		LDG + 0,85%			
	1 M€ Amortissement constant Trim/Annuel	Taux fixe : 3,77%	1 000€	Actuarielle	30/10/25
		Euribor 12mois + 0,90%* <small>(annuel)</small>		Dégressive 0,25%	
	1 M€ Amortissement constant Trim	Taux fixe : 3,52% (Exact/360)	0€	Actuarielle (Soulte)	Top de marché
		Euribor 3 mois + 0,94%*			
		Euribor 3 mois + 0,64% floor à 2,64%			
	1 M€ Amortissement constant Trim	Taux fixe : 4,19%	2 000€	Actuarielle	05/11/25
		Euribor 3 mois + 1,49%*		Forfaitaire 5%	
	1 M€ Amortissement constant Trim	Taux fixe : 4,52%	1 000€	Semi-actuarielle	05/11/25

* floor au niveau de la marge

VU l'avis de la commission « Finances Publiques » qui s'est réunie le 27 octobre 2025 ;

CONSIDERANT le besoin de financer les opérations d'investissement inscrites au budget 2025 ;

CONSIDERANT la proposition faite par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Objet : financement des investissements 2025
- Taux : Taux du livret Développement Durable + marge à 0,85 %
- Modification de l'indice : jour de la révision du taux du Livret Développement Durable fixé par décret gouvernemental
- Paiement des échéances : trimestriel
- Mobilisation des fonds : par tranche de 25 %, sur une période de 6 mois maximum à compter de la date de cette proposition
- Mode d'amortissement : par amortissement en capital constant
- Différé d'amortissement en capital : possible jusqu'à 12 mois avec paiement trimestriel des intérêts
- Frais de dossier : 1 500 €
- Commission d'engagement : sans objet
- Base de calcul des intérêts : période normalisée sur la base de 365 jours
- Remboursement anticipé : partiel ou total, possible à tout moment, sous réserve du paiement des indemnités contractuelles

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la souscription d'un contrat d'emprunt auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan pour un montant de 1 000 000 € suivant les conditions définies ci-dessus,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2025,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'emprunt, ainsi que tout document relatif à ce dossier

M. Jean-Michel PRIEUR

Je vous propose de passer au vote.

Pierre Alexandre va se déporter.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non.

Délibération adoptée à l'unanimité

Je vous remercie.

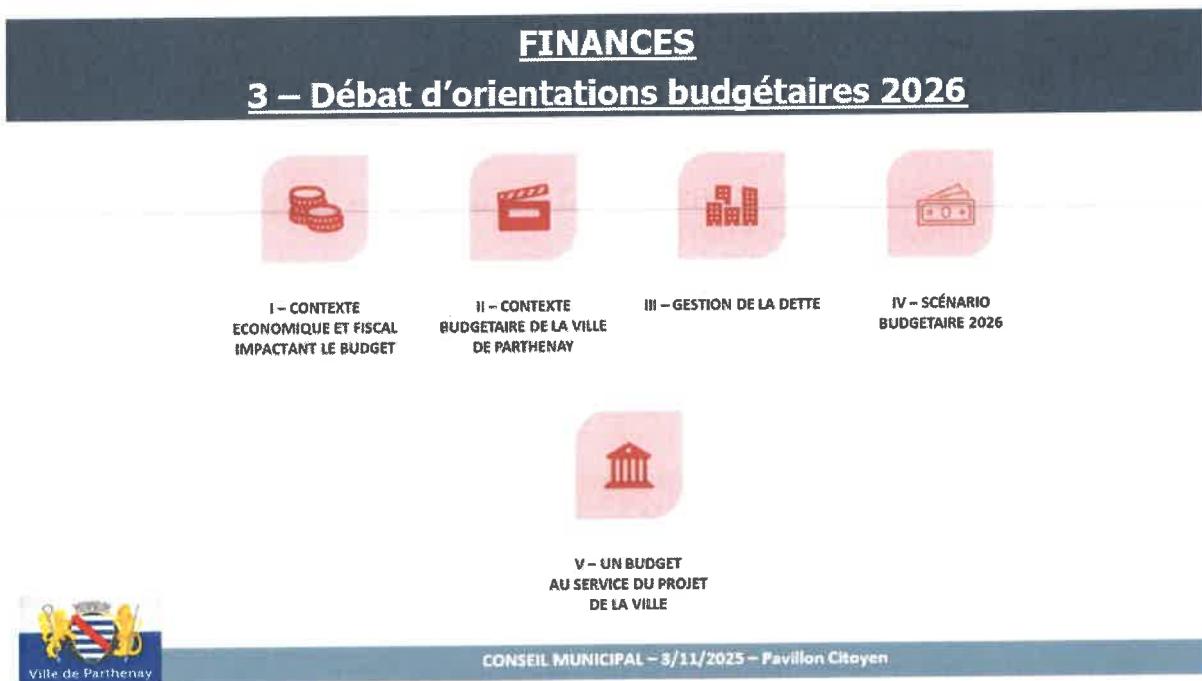
M. Jean-Luc TREHOREL

Nous allons poursuivre par notre sujet principal, le débat d'orientation budgétaire pour 2026.

L'objectif est bien de préparer et d'éclairer le vote sur le budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit intervenir au plus tard 10 semaines avant le budget. Nous le faisons largement dans les temps.

Cela va s'articuler sur 5 chapitres qui seront nécessaires pour présenter la situation budgétaire.



Il s'agit en premier lieu, de tenir compte d'un contexte national.

Ensuite de projeter les grands chapitres comptables en dépenses et en recettes à l'appui d'une lettre de cadrage qui avait été adressée à tous les services de la collectivité au moment du printemps. De faire un point sur les encours d'emprunt.

Il s'agira bien sûr d'envisager l'année 2026 compte tenu de ces principes. Cela permettra de contribuer à l'achèvement des principaux investissements et des coûts de fonctionnement de notre collectivité dans le contexte économique que chacun connaît. C'est un contexte encore une fois difficile, délicat.

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026



I – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FISCAL IMPACTANT LE BUDGET

Environnement macroéconomique



Croissance : faible mais stable ($\approx 0,7\%$ prévu en 2025).

🔍 Chômage : taux historiquement bas, inflation maîtrisée notamment grâce à la baisse des prix de l'électricité.

💡 Marché obligataire : taux OAT 10 ans à 3,5% — impact sur la gestion budgétaire communale.

❓ Incertitude politique et impact sur les investissements et l'épargne.



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Finances locales 2025

➡️ Investissement local : dynamique soutenue depuis 2021, confirmée en 2024.

➤ Financement 2024 : 29 % épargne, 34 % emprunt, 3 Mds € trésorerie.

➤ Contexte 2024 : inflation moindre, recettes publiques ralenties.

➡️ Pour 2025 : progression de l'investissement dans le bloc communal, besoin de financement plus élevé, emprunt et trésorerie indispensables



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Perspectives 2026

❖ Contexte budgétaire : objectifs de déficit serrés, effort financier accru pour les collectivités, charges sociales en hausse.

❓ Mesures floues : modalités et prélèvements à préciser.

🟡 Inégalités persistantes : disparités rurales/EPCI, redistributions importantes.

✳️ Dotations en retrait : risques sur FCTVA, DGF, péréquation.

🟢 Financements verts : conditions et montants incertains

CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen



FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Incertitudes sur l'impact de la Loi de Finances 2026

- DGF : reconduction à son niveau de 2025 à périmètre constant
- DSU +140 M€ et DSR + 150 M€
- La dynamique de TVA destinée aux collectivités minorée par le taux d'inflation
- FCTVA : uniquement pour les dépenses d'investissement
- Crédit d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) qui remplace (DETR, DSIL, DPV) art 74 du PLF
- Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL + 3 points jusqu'en 2028
- Renouvellement du DILICO à hauteur de 720 M€ pour les communes
- Baisse de 23% du fonds vert



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

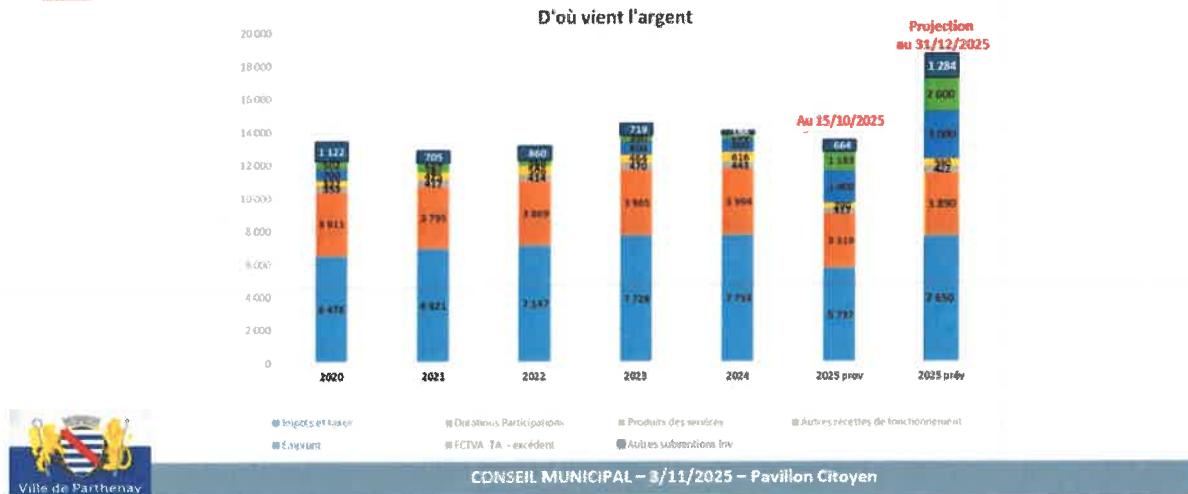
Maintenant, nous allons aborder le contexte budgétaire de la commune

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

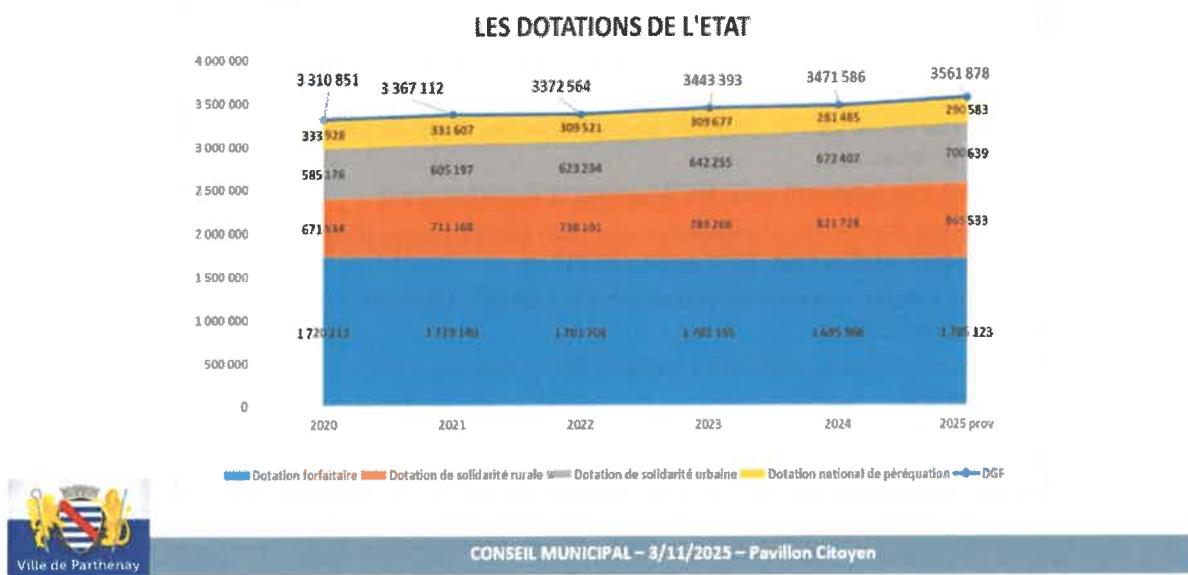


II – CONTEXTE BUDGETAIRE DE LA VILLE DE PARTHENAY



FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026



FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
2020	17,70%	29,45%	75,17%
2021	17,70%	48,33%	75,17%
2022	17,70%	48,33%	75,17%
2023	17,70%	48,33%	75,17%
2024	17,70%	48,33%	75,17%
2025	17,70%	48,33%	75,17%
Moyenne Strate 2024	19,47%	41,10%	54,13%

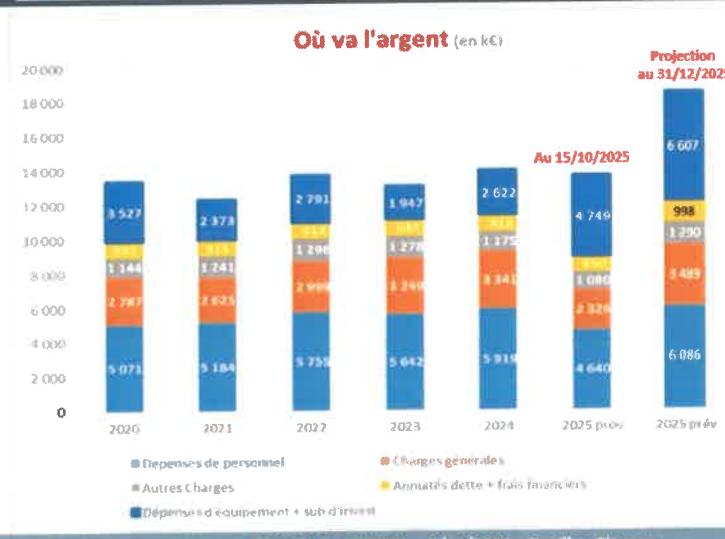
Taux inchangé, transfert
de la part départementale
aux communes



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Fluides - Postes de dépenses par année

2020 - 2026



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

Nous allons aborder la gestion de la dette.

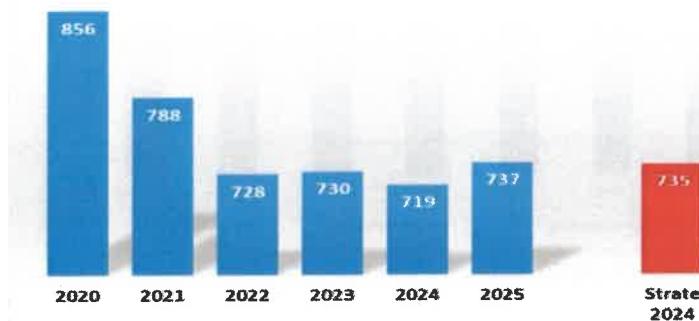
FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

III – GESTION DE LA DETTE



Dette (en €/hab.)



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Capacité de désendettement



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

Voici la quatrième partie de ma présentation.

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026



IV – SCÉNARIO BUDGETAIRE 2026

		CA 2024	BP 2025	BP+ 2025	Réalisé 2025	Arbitré 2026	%Ar 26
F	D	10 691 192,30	11 712 530,00	11 811 530,00	8 830 237,78	11 768 070,00	-0,40%
	R	12 812 290,69	12 421 580,78	12 444 580,78	10 542 492,89	12 640 280,00	1,60%
I	D	3 378 804,21	6 454 886,63	8 245 749,98	5 541 509,06	3 853 096,00	-53,30%
	R	3 326 868,55	5 782 513,00	7 127 106,00	3 846 133,48	1 211 473,00	-83,00%

Réalisé au
23/10/2025



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Étiquettes de lignes	CA 2024	BP 2025	BP+2025	Réalisé 2025	BUDGET 2026	%VAR
- D	34 069 996,51 €	18 187 436,63 €	20 057 279,00 €	14 337 329,97 €	25 623 166,00 €	-32,1%
- E	10 681 102,00 €	13 722 500,00 €	11 812 336,00 €	8 795 431,91 €	11 769 000,00 €	-0,4%
- 011 - Charges à caractère général	3 341 128,57 €	3 922 277,00 €	3 775 677,00 €	2 932 120,78 €	3 679 855,00 €	-2,5%
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 518 921,45 €	6 275 755,00 €	6 275 755,00 €	5 672 713,83 €	6 450 820,00 €	-3,8%
- 014 - Atténuations de produits	102 557,52 €	105 300,00 €	123 300,00 €	105 307,00 €	100 301,00 €	-56,7%
- 65 - Autres charges de gestion courante	1 159 159,56 €	1 230 158,00 €	1 251 058,00 €	1 035 275,51 €	1 287 095,00 €	7,8%
- 66 - Charges financières	151 112,75 €	165 000,00 €	165 000,00 €	143 997,87 €	225 000,00 €	86,4%
- 67 - Charges spécifiques	4 935,42 €	4 000,00 €	9 100,00 €	4 070,61 €	10 000,00 €	143,9%
- 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	12 227,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	13 314,51 €	15 000,00 €	0,0%
- F	1 378 369,71 €	8 058 388,50 €	8 285 781,00 €	5 541 309,00 €	8 851 096,00 €	+9,7%
- 16 - Emprunts et dettes assimilées	791 859,40 €	893 000,00 €	833 000,00 €	760 213,02 €	963 000,00 €	34,4%
- 20 - Immobilisations incorporelles	49 967,35 €	30 000,63 €	260 957,51 €	115 878,56 €	117 000,00 €	-55,2%
- 21 - Immobilisations corporelles	277 711,35 €	1 156 286,00 €	1 869 156,22 €	3 079 415,61 €	985 190,00 €	-97,3%
- 23 - Immobilisations en cours	2 259 256,11 €	4 435 600,00 €	5 789 636,75 €	3 590 049,03 €	1 757 800,00 €	-66,7%
- 27 - Autres immobilisations financières	€	€	€	€	40 000,00 €	
- R	16 139 159,24 €	18 204 093,78 €	19 571 606,78 €	13 526 952,37 €	13 881 753,00 €	-29,2%
- G	12 813 700,00 €	12 423 586,78 €	12 845 084,93 €	8 840 613,97 €	12 440 200,00 €	-1,8%
- 033 - Atténuations de charges	218 175,32 €	120 000,00 €	120 000,00 €	91 935,45 €	122 400,00 €	2,0%
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	463 231,69 €	460 000,00 €	460 000,00 €	325 361,99 €	589 200,00 €	-15,3%
- 73 - Impôts et taxes	137 576,00 €	154 000,00 €	154 000,00 €	93 359,00 €	140 000,00 €	-9,1%
- 731 - Fiscalité locale	7 621 439,83 €	7 744 380,00 €	7 749 285,00 €	5 701 215,03 €	7 859 280,00 €	3,4%
- 74 - Dotations et participations	3 993 933,30 €	3 056 803,00 €	3 889 803,00 €	3 319 781,13 €	3 860 100,00 €	-0,8%
- 75 - Autres produits de gestion courante	194 215,38 €	44 000,00 €	44 000,00 €	121 361,13 €	97 800,00 €	122,3%
- 76 - Produits financiers	7 183,73 €	7 500,00 €	7 500,00 €	5 626,06 €	5 500,00 €	-26,7%
- 77 - Produits spécifiques	186 212,55 €	5 000,00 €	5 000,00 €	73 297,78 €	10 000,00 €	100,0%
- 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 182,09 €	15 000,00 €	15 000,00 €	944 30 €	15 000,00 €	0,0%
- H	3 276 886,51 €	3 792 313,00 €	3 727 308,00 €	2 886 334,84 €	3 231 871,00 €	+8,0%
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 341 253,86 €	1 073 973,37 €	1 155 773,37 €	1 182 601,06 €	520 000,00 €	-55,0%
- 13 - Subventions d'investissement	140 959,00 €	542 073,00 €	1 613 341,00 €	619 512,40 €	379 473,00 €	-76,5%
- 16 - Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	4 092 466,63 €	4 092 466,63 €	2 000 000,00 €	3 000,00 €	-99,9%
- 23 - Immobilisations en cours	661,69 €	€	€	20,02 €	€	
- 27 - Autres immobilisations financières	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	0,0%
- 024 - Produits des cessions d'immobilisations	€	30 000,00 €	221 525,00 €	€	265 000,00 €	19,6%



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2026

RECETTES

BP 2026

3 679 855,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
6 450 820,00 €	013 - Atténuations de charges	122 400,00 €
100 300,00 €	70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	530 200,00 €
384 210,00 €	73 - Impôts et taxes	140 000,00 €
1 287 095,00 €	731 - Fiscalité locale	7 859 280,00 €
225 000,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	3 860 100,00 €
10 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	97 800,00 €
15 000,00 €	76 - Produits financiers	5 500,00 €
700 000,00 €	77 - Produits spécifiques	10 000,00 €
78 - Reprise provision		15 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		106 000,00 €

TOTAL OPERATION REELLES
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE
TOTAL DEPENSES

11 768 070,00 €
1 084 210,00 €
12 852 280,00 €

TOTAL OPERATION REELLES
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE
TOTAL DEPENSES

12 746 280,00 €
106 000,00 €
12 852 280,00 €



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

INVESTISSEMENT

BP 2026	RECETTES	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	384 210,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	021 - Virement de la section de fonctionnement	265 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	024 - Produits de cessions	700 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	950 000,00 € 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	695 215,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 € 041 - Opérations patrimoniales	520 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	117 000,00 € 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 € 1068
204 - Subventions d'équipement versées	985 196,00 € 13 - Subventions d'investissement	525 079,12 €
21 - Immobilisations corporelles	1 757 900,00 € 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 517 806,88 €
23 - immobilisations en cours	40 000,00 € 165 - Dépôts et cautionnements versés	3 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	27 - Autres immobilisations financières	44 000,00 €
TOTAL OPERATION NEELLES	TOTAL OPERATION NEELLES	2 874 886,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 779 425,00 €
TOTAL RECETTES	TOTAL RECETTES	4 654 231,00 €



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

Pour finir ma présentation, nous allons aborder les projets de la commune de cette mandature.

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026



VI – UN BUDGET AU SERVICE DU PROJET DE LA VILLE

Des projets qui s'articulent sur les trois axes de cette mandature :



Citoyenneté



Attractivité



Bien vivre



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

FINANCES

3 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Les investissements majeurs :

Cuisine centrale → 500 000 €



Palais des Congrès → 966 000 €

Voirie et éclairage → 488 000 €



Cimetière → 70 000 €

Acquisition foncière → 210 000 €

Travaux divers, matériel → 411 000 €



CONSEIL MUNICIPAL – 3/11/2025 – Pavillon Citoyen

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2026 de la ville de Parthenay.

M. Jean-Michel PRIEUR

Est-ce qu'il y a des questions, des observations, des interventions ?

Mme Béatrice LARGEAU

Concernant la dette par habitant, du coup elle n'est pas calculée avec tous les investissements qui vont être faits en 2026, cela va donc augmenter en 2026, on est d'accord ?

M. Jean-Luc TREHOREL

Les chiffres seront présentés ultérieurement dans d'autres instances. En fait nous avons déjà projeté pour savoir où on pourrait aller si les équipes municipales sont reconduites. Les nouvelles équipes devront s'en inspirer.

Il y a des échéances qui vont arriver, des prêts qui se terminent sur les 3 années qui vont venir 2027, 2028, 2029 qui vont libérer de la place et donc cela ne va pas forcément se répercuter en addition de ce qu'on va faire et notamment au niveau du Palais des Congrès cela ne va pas venir s'additionner en plus sur les chiffres qu'on a vu tout à l'heure. On va normalement rester en dessous de 8 ans. C'est la CAF en fait qu'on va libérer qui va faire le ratio et qui sera plus ou moins serré également.

Mme Béatrice LARGEAU

Nous sommes au-dessus de la strate.

M. Jean-Luc TREHOREL

Cela ne va pas aggraver fortement la situation.

Mais en même temps au début du mandat, on avait 9 millions d'encours, on a vu qu'on a bien baissé.

On peut remettre quand même des encours, considérant ces fins de crédit aussi qui libèrent de la place.

M. Jean-Michel PRIEUR

Je pense qu'il faut aussi être prudent par rapport aux moyennes effectivement d'une strate.

Il faut toujours faire attention puisque lorsqu'on est sur des investissements qui sont importants, sur effectivement un équipement culturel aussi majeur qu'est le Palais des Congrès et le cinéma, par rapport à ce qu'ils vont apporter en termes de retombées sur l'ensemble du centre-ville et de la ville de Parthenay en termes d'attractivité.

Ce sont forcément quelques années où on peut avoir des écarts par rapport à des moyennes existantes, mais qui, lorsqu'elles sont maîtrisées effectivement, sont tout à fait supportables sur une durée relativement modérée.

Et quand on ne dépasse pas les ratios d'endettement au-delà de ce qu'on est en capacité de pouvoir rembourser, on est sur des choses qui sont tout à fait à, mon sens, supportables pour une collectivité comme la ville de Parthenay.

M. Jean-Luc TREHOREL

Je voulais ajouter qu'il y a un document complet qui est dans le rapport, il y a l'état de tous les emprunts, on voit les dates d'échéance, on voit les montants qui sont libérés, ce qui va permettre de réendetter sans aggraver la situation.

Sachant que l'année prochaine peut être qu'on ne fera pas d'emprunt, cela va encore baisser l'encours donc on est plutôt confiant.

M. Jean-Michel PRIEUR

L'objectif de la mandature est effectivement non seulement de poursuivre la mise en état du parc bâti mentaire, tout en limitant l'endettement pour pouvoir justement supporter ce projet majeur à travers cet équipement culturel.

Cela a été l'effort consacré depuis 5 ans par le service des finances de la collectivité avec son Directeur Général des Services et donc les budgets ont été construits avec cette perspective effectivement d'avoir ce gros projet d'investissement qui va être réalisé au fur et à mesure des mois qui viennent.

M. Claude BEAUCHAMP

Ensuite l'évolution on peut noter 856 € par habitant en 2020 et 737 € aujourd'hui donc cela veut dire qu'on a bien fait ce travail de désendettement pour pouvoir se réendetter.

Je pense qu'il faut toujours avoir un discours pédagogique en direction de la population de nos communes.

C'est à dire que l'endettement pour une collectivité, vous le savez tous, est nécessaire.

Ne pas s'endetter c'est créer de la dette en fait, mais une véritable dette très forte à long terme puisque ne pas s'endetter c'est de ne pas remettre en état ses équipements, c'est de ne pas entretenir sa voirie et donc c'est forcément aller vers une situation plus aggravée à un moment ou un autre.

Je pense qu'on a à peu près réussi cet exercice.

Mme Béatrice LARGEAU

Pour autant, l'investissement du Palais des Congrès, il va impacter la prochaine mandature sur toutes les années qui vont venir.

M. Jean-Luc TREHOREL

On est d'accord, il va naturellement impacter le budget de la collectivité dans les années à venir.

Et c'est la raison pour laquelle justement ce travail a été fait depuis 5 ans de diminution de nos endettements de façon à pouvoir le rendre supportable pour les années à venir et ne pas créer en fait un surendettement.

M. Antoine DESCROIX

Comme le stade a endetté la collectivité pendant x années parce que c'était un investissement majeur.

Ce sont des investissements nécessaires.

Naturellement, on pourrait rappeler qu'il y a quelques années, il nous a été fortement recommandé d'investir tous azimuts.

Moi je dirais heureusement qu'on ne l'a pas fait.

N° CM101-2025 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc TREHOREL, Adjoint

Exposé des motifs

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la Loi NOTRe prévoit la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire qui doit comporter les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature, le temps de travail et à la durée du travail.

La Ville de Parthenay présente ce débat d'orientation budgétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8, L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU l'avis favorable de la commission des Finances Publiques réunie le 27 octobre 2024 ;

CONSIDERANT que le vote du Budget Primitif 2026 aura lieu le 15 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que le Débat d'Orientation Budgétaire est une formalité substantielle préparatoire à l'adoption du budget 2026 et qu'il donne lieu à une délibération soumise à un vote et attestant de sa tenue ;

CONSIDERANT qu'un rapport doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget ;

CONSIDERANT que ce rapport porte notamment sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat dans les conditions fixées par son règlement intérieur ;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- De prendre acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires

M. Jean-Michel PRIEUR

Est ce qu'il y a d'autres questions ?

Il n'y en a pas donc je vais clore ce débat d'orientation budgétaire en remerciant le service des finances en particulier et Jean Luc ainsi que le Directeur Général des Services pour ce travail qui est important.

Naturellement, il appartiendra à la prochaine équipe municipale de le modifier si elle le souhaite dans le cadre donc du vote d'un budget modificatif.

Ce qui est tout à fait possible.

Mais le souhait est véritablement de pouvoir donner la lisibilité, comme on l'a déjà fait lors du dernier Conseil Municipal aussi aux associations par le vote des subventions, de façon à leur permettre d'avoir une lisibilité dans un environnement qui est particulièrement aujourd'hui instable.

Il suffit encore de regarder les actualités cet après-midi ou ce soir pour pouvoir voir que le budget de l'Etat n'est pas encore sereinement et loin s'en faut d'être adopté.

En tous les cas, on a essayé d'y travailler je pense véritablement en prenant le maximum de précautions possibles avec effectivement ces interrogations.

Mais de pouvoir donner de la sérénité aussi à l'ensemble des acteurs du territoire, je pense que c'est important de façon à pouvoir renforcer aussi notre attractivité.

Je propose à Hervé de poursuivre.

SOLIDARITE

M. Hervé LE BRETON

Comme chaque année à cette période, on alloue les subventions aux associations à caractère social.

N° CM102-2025 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur Hervé LE BRETON, Adjoint

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la commission « Solidarité et santé » du 2 octobre 2025 ;

CONSIDERANT les actions menées par les associations et organismes sur le territoire de la ville de Parthenay ;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- D'attribuer les subventions aux associations ou organismes telles que définies ci-dessous :

Subventions aux associations 2025

Nom de l'association	Subv versée en 2024	Subvention demandée 2025	Proposition commission
Croix Rouge Délégation Parthenay	2 000 €	3 000 €	2 000 €
CRI	100 €	190 €	190 €
France Alzheimer	200 €	200 €	200 €
France ADOT	100 €	150 €	150 €
SOS Alcool	200 €	200 €	200 €
UDAF (GEM)	3 600 €	3 600 €	3 600 €
UNAFAM 79	80 €	250 €	250 €
Vent de l'Espoir	300 €	300 €	300 €
APF France Handicap (Parthenay)	1 200 €	1 200 €	1 200 €
France Victimes	375 €	1 000 €	375 €
FSL (Département)	2 000 €	2 000 €	2 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts à l'implantation 65 – 65748 – 420 -social – 420

M. Jean-Michel PRIEUR

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non.

Délibération adoptée à l'unanimité

Je vous remercie.

M. Hervé LE BRETON

Je souhaite rajouter qu'indépendamment de toutes ces subventions, il y a eu un effort significatif de la collectivité pour mettre les différentes associations à caractère social dans les meilleures dispositions possibles.

J'en veux pour preuve le Village des Solidarités dans lequel se trouvent les Restos du Cœur, le Secours Populaire et le Secours Catholique.

Les gens maintenant peuvent œuvrer sereinement dans des locaux vraiment très bien adaptés. Avec l'association l'outil en main qui est un peu plus loin cela forme un pôle social qui est bien référencé maintenant par les Parthenaisiens et tout cet environnement est desservi par le Pybus qui est aussi un autre atout pour pouvoir aller dans ce Village des Solidarités qui porte bien son nom : Parthenay, Ville des solidarités.

M. Jean-Michel PRIEUR

Je te remercie Hervé.

Je passe la parole à Pierre-Alexandre.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

M. Pierre-Alexandre PELLETIER

Bonsoir à toutes et à tous, comme vous vous en souvenez certainement, le 10 mars dernier, nous avions voté les subventions aux associations culturelles et lors de cette session, nous avions voté une subvention à hauteur de 8 000€ pour la compagnie Carna dans le cadre du soutien à la mise en œuvre de son festival « Pas d'Août 2025 ».

Cécile et moi avons rencontré l'association au début de l'été qui nous expliquait qu'en raison des contextes nationaux et certaines coupes budgétaires en faveur de la culture aussi bien nationaux, régionaux et locales, qu'elle n'était pas en mesure d'assurer son festival cette année.

Nous avons décidé de porter notre soutien plutôt sur un soutien à l'activité artistique et culturelle déployée sur la ville par l'association et de revoir le montant de la subvention pour le porter à une hauteur de 2 000€ sachant que celle de 8 000€ n'avait pas été versée.

N° CM103-2025 - MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION EN FAVEUR DE LA COMPAGNIE CARNA

Rapporteur : Monsieur Pierre-Alexandre PELLETIER, Adjoint

Exposé des motifs

Dans le cadre du soutien à la mise en œuvre du festival Pas de d'Août 2025, la Compagnie Carna a bénéficié d'un avis favorable pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 8 000 € lors du Conseil Municipal du 10 mars 2025.

En raison des contextes nationaux et de certaines coupes budgétaires en faveur de la Culture, la Compagnie Carna n'a pas la capacité d'organiser son festival.

Il est proposé de revoir le montant de l'aide en tant que soutien à l'activité culturelle et la création artistique de cette compagnie implantée localement.

Les membres de la commission « Culture » réunis le 2 octobre 2025 ont émis un avis favorable pour une modification de la subvention à hauteur de 2 000 € dans le cadre du soutien des activités artistiques et culturelles déployées sur la ville par l'association.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération CM22-2025 du Conseil municipal en date du 10 mars 2025 attribuant une subvention à hauteur de 8 000 € à la Compagnie Carna ;

VU l'avis de la commission « Culture » réunie le 2 octobre 2025 ;

CONSIDERANT que l'association Compagnie Carna n'a pas eu la capacité d'organiser son festival, objet principal de la demande de subvention ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le montant de la subvention votée lors du Conseil Municipal du 10 mars 2025 ;

CONSIDERANT que l'association Compagnie Carna propose des activités en lien avec la nouvelle politique culturelle ;

CONSIDERANT que la diversité culturelle est une priorité pour les élus municipaux ;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- De modifier le montant de la subvention votée en faveur de la Compagnie Carna au sein de la délibération CM22-2025 du Conseil Municipal du 10 mars 2025 ;
- D'approuver l'avis émis par les membres de la commission « Culture » pour l'octroi d'une subvention de 2 000 € en faveur de la Compagnie Carna ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- De dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2025 à l'imputation 65 – 65748 – 311 – CULTUR

M. Jean-Michel PRIEUR

Merci à toi donc un rééquilibrage en direction de la réalisation et non effectivement de ce festival qui n'a pas pu avoir lieu.

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non.

Délibération adoptée à l'unanimité

Je vous remercie.

Je passe la parole à Chantal.

MUSEE

Mme Chantal RIVAULT

N° CM104-2025 - RÉAMÉNAGEMENT DU MUSÉE À PARTHENAY - DEMANDE DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Chantal RIVAULT, Adjointe

Exposé des motifs

Le Musée d'art et d'histoire de Parthenay (avant appelé Musée municipal Georges Turpin) existe depuis 1935, date de son ouverture au public rue Danton (actuelle rue Saint-Laurent). Il fête donc cette année ces 90 ans.

Depuis 1993, il est installé dans une partie de la Maison des Cultures de Pays. Les revêtements de sol, les peintures et les vitrines datent pour la plupart de cette époque.

La ville de Parthenay souhaitait donc apporter un renouveau à ce musée en rénovant les sols et les peintures de l'exposition permanente.

Il a également été décidé de renouveler la scénographie et le parcours de visite du 2^e étage du musée. Cet espace présente les œuvres du XIX^e et XX^e siècle (faïencerie d'art de Parthenay, peinture, sculpture). Pour cela, des vitrines plus modernes ont été acquises, ainsi qu'un mobilier réalisé sur mesure permettant notamment de proposer des dispositifs de médiation.

L'objectif est d'améliorer la qualité de visite pour les visiteurs touristes et parthenaisiens et la valorisation des œuvres.

Le coût total de la scénographie, des vitrines et du mobilier s'élève à 36 416.28 € HT.

Le PETR du Pays de Gâtine pourrait allouer une subvention à hauteur de 25 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Vitrines	28 001.28 €	LEADER	25 000 € (68.7%)
Mobiliers	4 790 €	Commune de Parthenay	11 416.28 € (31.3%)
Scénographie	3 625 €		
TOTAL	36 416.28 € HT	TOTAL	36 416.28 € (100%)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du patrimoine, livre IV Musée ;

VU l'avis de la commission Culture, réunie le 3 juillet et le 30 octobre ;

CONSIDERANT le projet de réaménagement du musée ;

CONSIDERANT le coût global du projet à hauteur de 36 416.28 € HT ;

CONSIDERANT que le PETR du Pays de Gâtine pourrait allouer une subvention à hauteur de 25 000 € ;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- D'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Vitrines	28 001.28 €	LEADER	25 000 € (68.7%)
Mobiliers	4 790 €	Commune de Parthenay	11 416.28 € (31.3%)
Scénographie	3 625 €		
TOTAL	36 416.28 € HT	TOTAL	36 416.28 € (100%)

- D'autoriser le Maire à solliciter toute aide financière,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Jean-Michel PRIEUR

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non.

Délibération adoptée à l'unanimité

Je vous remercie.

Chantal nous dira un petit mot tout à l'heure sur le programme prévu pour l'anniversaire de ce musée que naturellement, nous invitons toutes et tous à redécouvrir.

Catherine, si tu veux bien

ARCHIVES

Mme Catherine MAGNAVAL

N° CM105-2025 - ACCEPTATION DE DON D'ARCHIVES

Rapporteur : Madame Catherine MAGNAVAL, Adjointe

Exposé des motifs

Les archives administratives, aussi importantes et intéressantes soient-elles, ne peuvent à elles seules rendre compte de toute la vie d'une cité. La collecte d'archives privées fournit des compléments substantiels aux historiens de la société, de l'économie, des arts...

Les archives municipales acceptent ces dons après une évaluation de leur intérêt et en opérant si besoin une sélection, en laissant de côté ce qui peut être éliminé.

VU l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dons et legs ;

VU le Livre II du Code du patrimoine, relatif aux archives, et notamment les articles L.212-15, L.213-5 et L.213-6 relatifs aux archives privées ;

VU les lettres d'intention de don de Messieurs LAMBERT, TISSANIE, LANDON et BERTIN ;

VU l'avis favorable de la commission « Service à la population, relation avec les usagers et transparence de la vie publique », réunie le 22 mai 2025 ;

CONSIDERANT que, d'une manière générale, tous les dons de documents qui intéressent directement l'histoire locale en tous domaines méritent à ce titre d'être conservés, classés et consultés aux archives municipales ;

CONSIDERANT que les donateurs ont précisé la nature du don, sans l'assortir de conditions ou restrictions particulières ;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- D'accepter les dons des documents suivants, afin qu'ils soient conservés aux archives municipales :

1° M. Jean-Claude LAMBERT :

-correspondance de Michel DAZELLE

-cahier sur l'école primaire dans l'arrondissement de Parthenay il y a 100 ans

2° M. Jean-Lou TISSANIE :

-photos d'évènements du quartier Saint-Paul années 1990

-2 DVCA 1994

3° M. Gérard LANDON :

-lettre du vérificateur des domaines Gaillard demandant le paiement d'une somme pour l'achat du domaine de l'abbaye d'Allonne (5 floréal an VII)

4° M. Gérard BERTIN :

-documents concernant les fêtes de Pentecôte : affiche, réunions de Parthenay Gâtine Animations, dessins de maquettes, photos de chars et groupes, constructeurs de chars, programmes, supplément de journaux, coupures de presse

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Jean-Michel PRIEUR

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non.

Délibération adoptée à l'unanimité

Je vous remercie.

C'est toujours intéressant en tous les cas de pouvoir disposer de ces documents pour préserver aussi notre histoire et notre patrimoine et puis de pouvoir le rendre aussi plus vivant grâce à la qualité des agents de ce service.

Chantal si tu veux bien poursuivre.

URBANISME ET GESTION FONCIERE

Mme Chantal RIVAULT

N° CM106-2025 - PROJET DE CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER BERTIN : LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURE

Rapporteur : Madame Chantal RIVAULT, Adjointe

Exposé des motifs

La Ville de Parthenay est propriétaire depuis 2002 d'un ensemble immobilier dit « Bertin », situé au sein de l'ancien hôpital, aux 14 et 16 rue de la Citadelle, correspondant à une portion de la parcelle cadastrée section AM numéro 152.

L'ensemble est composé de deux bâtiments organisés autour de l'ancienne cour d'honneur, aujourd'hui connue sous le nom de square Bertin :

- Le Pavillon Bertin à l'est
- La Maison des associations de jeux au sud

A noter que le troisième bâtiment venant encadrer le square au nord, correspond à l'ancienne sacristie associée à la chapelle de l'ancien hôpital, vendues par la Ville en 2024.

L'ensemble Bertin est marqué par la dégradation du Pavillon du même nom faute d'usage réel depuis de très nombreuses années. La Maison des Jeux a vocation à être prochainement libérée de ses usages associatifs.

Considérant sa localisation au cœur du quartier historique, son intérêt patrimonial, et les priorités actuelles de la Ville en matière d'investissement, il apparaît pertinent d'envisager la cession de cet ensemble immobilier. A travers cette vente, qui viendra succéder à celle de l'ancienne chapelle à un artisan d'art, la Ville poursuit les objectifs suivants :

- Redynamiser le quartier de la Citadelle
- Valoriser le patrimoine du cœur historique de Parthenay
- Contribuer au développement du projet Cité des Arts

Concrètement il s'agirait d'accueillir sur le site Bertin des ateliers et espaces partagés dédiés aux métiers d'art, tout en préservant l'identité patrimoniale et la qualité architecturale des bâtiments et du site perçu depuis la rue. L'objectif est d'y favoriser la création, l'exposition et la transmission du savoir-faire artisanal, dans un cadre ouvert au public et respectueux du lieu.

Un processus ouvert sous la forme d'un appel à candidature est souhaité.

Les modalités de cet appel à candidature sont jointes à la présente délibération. Celui-ci sera ouvert sur une période de 3 mois, allant du 4 novembre 2025 au 3 février 2026 inclus.

La commission Urbanisme réunie dans sa séance du 1^{er} octobre 2025 a émis un avis favorable sur le principe de vente et les modalités de l'appel à candidature.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les avis de la mission domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, en date du 31 juillet 2025 ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine et Commerce Local en date du 1er octobre 2025;

CONSIDERANT l'opportunité que représente le lancement d'un appel à candidature relatif à la cession de l'ensemble immobilier au sein de l'ancien hôpital de Parthenay, constitué du Pavillon Bertin, de la Maison des Jeux et du square Bertin, cadastrés AM 152, aux 14 et 16 rue de la Citadelle;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- D'approuver le lancement d'un appel à candidature pour la cession de l'ensemble immobilier Bertin, constitué du Pavillon Bertin, de la Maison des Jeux et du square Bertin, cadastrés AM 152, aux 14 et 16 rue de la Citadelle, conformément au cahier des charges ci-annexé
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

M. Jean-Michel PRIEUR

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non.

Délibération adoptée à l'unanimité

Je vous remercie.

Mme Chantal RIVAULT

Je voulais ajouter qu'il y aura la possibilité pour les porteurs de projets de venir visiter. Il y a 3 ou 4 créneaux prévus. Il suffit de s'adresser au service Urbanisme.

M. Jean-Michel PRIEUR

Il y a 4 créneaux : les 12 et 24 novembre, le 8 décembre et le 7 janvier. Cela permettra aux porteurs de projets de venir plusieurs fois visiter pour pouvoir préciser son projet. De façon à avoir des projets qu'ils soient le plus avancer possible et de faire le choix dans de bonnes conditions.

Je te propose de poursuivre.

Mme Chantal RIVAULT

N° CM107-2025 - ACQUISITION POUR REGULARISATION FONCIERE RUE DE LA GREVE

Rapporteur : Madame Chantal RIVAULT, Adjointe

Exposé des motifs

Le tronçon de la rue de la Grève situé entre la rue de la Paix et la rue du Sépulcre présente une portion de son emprise réelle aménagée n'appartenant pas à la Ville de Parthenay.

Sur un linéaire d'environ cinquante mètres, près de la moitié de la largeur de la voie appartient à la parcelle privée cadastrée section AE numéro 376, propriété de M. et Mme FOUILLET. La surface concernée représente 96 m².

En effet, lors de la création de la clôture, un accord avait été trouvé entre la Ville et les propriétaires pour préserver une largeur suffisante au passage des services publics notamment les véhicules de défense contre l'incendie et de secours.

Il s'agit aujourd'hui de procéder à la régularisation foncière qui s'impose, dans le cadre d'une discussion amiable entre les parties.

L'offre d'achat proposée par la Ville au prix de 500 € net vendeur a été acceptée par les propriétaires. Un géomètre est missionné par la collectivité pour assurer la division parcellaire de la surface concernée.

La Commission Urbanisme, Commerce Local et Patrimoine, consultée le 1er octobre 2025 a émis un avis favorable sur cette acquisition.

Il est donc ici demandé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine et Commerce Local en date du 10 septembre 2025 ;

VU le procès-verbal en date du 13 août 2025 et le plan de modification du parcellaire cadastral établis par le cabinet AIR&GEO, géomètre-expert, référencés Ni 110.2025-25-1947;

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité d'être propriétaire de l'intégralité de l'emprise effective de la rue de la Grève ;

CONSIDERANT le souhait des propriétaires du bien cadastré comme suit de procéder à la régularisation foncière qui s'impose, pour faire correspondre l'emprise de la voie publique avec le domaine public ;

Commune	Section	Numeréro	Adresse cadastrale	Contenance cadastrale	Emprise concernée
Parthenay	AE	37 6p	RUE DE LA GREVE	00 ha 03 a 87 ca	00 ha 00 a 96 ca

CONSIDERANT l'acceptation par les propriétaires de ladite parcelle de la proposition d'achat faite par la Ville au prix de 500 € net vendeur ;

CONSIDERANT que la valeur de cette acquisition est inférieure au seuil de consultation obligatoire de la mission domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- D'approuver l'acquisition d'une portion de 96 m² de la parcelle cadastrée section AE n°376, à Parthenay, telle que définie au plan annexé, pour la somme de 500 € net vendeur,
- De dire que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2025 chapitre 2111-0207,
- D'autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de délégation à un adjoint, à signer l'acte ainsi que tout document relatif à ce dossier.

M. Jean-Michel PRIEUR

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non.

Délibération adoptée à l'unanimité

Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Magaly PROUST

Je vous invite à la visite du chantier de la cuisine centrale qui aura lieu le 17 novembre à 16 H.

Je vous invite également à l'inauguration du Pôle Enfance Maurice Caillon qui aura lieu le 22 novembre.

Mme Chantal RIVAULT

Pour les 90 ans du musée de Parthenay, il y aura des animations gratuites tout le week-end, à savoir :

Vendredi 7 novembre de 16 H 30 à 22 H : soirée jeux sur le thème du Moyen Age.

Samedi 8 novembre à 17 H et à 18 H 15 : timeline grandeur nature – jouer avec les œuvres et les personnages historiques incarnés par les bénévoles de l'association Qui que le veuille.

Dimanche 9 novembre à 16 H : blind test en partenariat avec Diff'Art.

Une exposition a été réalisée par le service Archives pour retracer les 90 ans de l'histoire du musée de Parthenay.

Je vous invite également à venir voir le musée et sa remise en état.

Mme Myriam PETIT

Concernant le Pybus, changement d'horaires, ils s'appliquent à partir d'aujourd'hui.

Un nouvel arrêt « Commandant Charcot » voit le jour pour mieux desservir le secteur de La Mara.

La ville a lancé des travaux pour aménager de nouveaux quais de bus, plus visibles, abrités, adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Au 22 octobre 2025, le Pybus a comptabilisé 43 396 passagers.

Nous espérons atteindre les 50 000 passagers pour le premier anniversaire du Pybus.

M. Jean-Michel PRIEUR

Je vous remercie pour votre présence, je vous souhaite une très bonne soirée et je vous dis au prochain Conseil Municipal.

O
O O
O

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance à 21 H.

=====

La liste des délibérations du Conseil Municipal a été affichée du 6 novembre 2025 au 7 janvier 2026.

La SECRETAIRE de SEANCE ;

Le MAIRE ;

